

**COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY**

6 rue de la Mairie

72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

tél/fax 02 43 29 40 16

[mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr)

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 4 avril 2016 à 20 h 30**

*Etaient présents* : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT - Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Romain BURON - Cécile MÉRY - Céline SAUCET - Henri HÉRON.

*Excusé* : Néant

*Absent* : Néant

*Secrétaire* : Didier JOURNET

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016**

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 14 mars 2016. Sans aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2016 a été remis à chaque conseiller.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Madame le Maire fait part au conseil municipal, de l'état de notification des taux d'imposition 2016 communiqué par la Direction Départementale des Finances Publiques, et du produit fiscal attendu en maintenant les taux d'imposition tels que notifiés dans l'état 1259.

Considérant le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique pour la Communauté de communes MAINE 301,

Considérant que par délibération n° 153 du 17 novembre 2014, le conseil municipal a adopté le pacte de stabilité fiscale pour les communes de MAINE 301, et a pris l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la période 2015-2019 sauf cas exceptionnel de force majeure,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, par 10 voix POUR le maintien des taux et 0 voix CONTRE :

- DECIDE le maintien des taux d'imposition votés en 2015
- VOTE les taux d'imposition 2016 comme suit :

<i>Nature</i>	<i>Taux 2015</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2016</i>	<i>Taux votés pour 2016</i>	<i>Produit fiscal attendu 2016</i>
Taxe d'habitation	19.33	416 600	<b>19.33</b>	80 529
Taxe foncière (bâti)	15.03	245 200	<b>15.03</b>	36 854
Taxe foncière (non bâti)	23.02	107 200	<b>23.02</b>	24 677
<b>TOTAL</b>				<b>142 060</b>

- CHARGE Madame le Maire de les notifier à la Sous-Préfecture de Mamers et au Service de la fiscalité directe locale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe.

**VOTE DES CONTRIBUTIONS 2016**

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les contributions 2016. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les contributions 2016 comme suit :

Fourrière municipale Ville du Mans - (estim.)	250,00 €
A.S.R. Huisne Vive-Parente droits de rive (estim.)	100,00 €
Association des Maires et Adjointes de la Sarthe	125,05 €
A.S.R. Huisne Vive-Parente – Campagne de Piégeage des Ragondins 2015	394,41 €
	<i>crédit de réserve</i> 130,54 €
	<i>compte 6558</i> <b>1 000,00 €</b>

- **PREND NOTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.
- **EMET** une réserve quant à l'obligation de contribuer auprès de l'ASR pour le piégeage des Ragondins à compter de 2016. Madame le Maire se chargera de vérifier cette information.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Vu le projet de budget exposé par Madame le Maire au conseil municipal, il est proposé d'adopter le budget communal 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par 10 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- ADOPTE le budget communal 2016, voté en équilibre en section de fonctionnement pour 482 571 € et en section d'investissement pour 228 249 €.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – ASSAINISSEMENT**

A l'unanimité des membres présents, le budget est voté en équilibre en section d'exploitation pour 10 196 € et en section d'investissement pour 25 667 €.

### **DISSOLUTION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Madame le Maire expose ce qui suit :

- Suite à la réunion de la commission communale d'action sociale du 4 avril 2016 à 20h00,
- Compte tenu de la prise de compétence « action sociale » par la Communauté de commune depuis fin 2015 et
- Compte tenu que, depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il n'est pas nécessaire de maintenir un budget parallèle propre à l'action sociale dans les communes de moins de 1500 habitants,

les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDENT de la dissolution du CCAS à daté de ce jour.
- PREND note que les crédits nécessaires au repas, auparavant supporté par le budget CCAS, sont inscrit au budget primitif 2016 de la commune.
- PREND note que le budget du CCAS étant à 0€, aucune affectation de résultat n'est à prévoir.

### **DON DU CLUB DES AINÉS RURAUX**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Club des Aînés Ruraux Génération mouvement de Saint Georges du Rosay a fait un don de 100€ à la commune en compensation du prêt à titre gracieux de la salle polyvalente.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- D'encaisser cette somme reçue par chèque, au chapitre 77 – article 7713 « libéralités reçues ».

Ce don sera affecté en totalité pour le remplacement d'une partie des radiateurs électriques de la petite salle communale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire explique au conseil municipal que la communauté de commune Maine 301 ayant annulé la provision budgétaire prévue pour la maison médicale, le montant va être reversé au profit des communes ayant des projets de travaux de voirie. La réfection de la VC n°6 pourrait en partie en bénéficier.
- Des riverains se sont plaints que des caravanes en très mauvais état stationnent actuellement sur un terrain au lieudit « La Quiénière ». Madame le Maire effectue des recherches pour identifier le propriétaire et demandera conseil auprès du policier municipal intercommunal pour connaître les démarches appropriées afin de faire évacuer ces caravanes.
- Après avoir reçu un projet du C.A.U.E concernant le réaménagement de la place de la Bascule, Madame le Maire s'est rendue sur la commune de Lavaré afin de voir une réalisation semblable à celle envisagée. Elle prendra également contact avec un cabinet d'architecte afin d'avoir d'autres propositions. Une subvention pourra être demandée auprès de Perche Sarthois.
- Monsieur Gérard LANTENOIS propose d'étudier la possibilité de reconstruire les toilettes publiques dans le prolongement du bâtiment du local commercial et également d'aménager un espace pour accueillir les camping-cars.

*Séance levée à 21h45.*